Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601527-20251216-D090_25-DE

Commune de Le Palais
BELLE ÎLE EN MER

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre, à 19 heures 01, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 12 décembre 2025 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du 45 avenue Carnot, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Jacqueline KERIGNARD, Carine LE HEN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Francis VILLADIER,

Était excusé et avait donné pouvoir : Yann LE POINTER à Tibault GROLLEMUND,

Etaient absents excusés : Marie-Céline GUILLERME, Jean-Claude LORIOT, Monique PAUL, Aude PORTUGAL, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Sylvie TREMEAC-PICHOT,

Etaient absents non excusés : Guillaume CHATELAIN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU,

Secrétaire de séance : Béatrice TERRIEN

Nombre de conseillers en exercice : **22** Quorum : **11** Présents : **12** Votants : **13**

Délibération n° 090-25

FINANCES Budget Principal : Participation aux frais de conférence de la psychologue Dr BARANES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par courriel en date du 17 octobre 2025, la Commune de Bangor a sollicité les communes du Palais, de Sauzon et de Locmaria afin de partager les frais liés à la conférence organisée le samedi 11 octobre à 15h, à la demande du collectif de parents des amis de Raphaël LUCAS, décédé le 24 juillet dernier.

Cette intervention, animée par le Dr BARANES et d'une durée de 2h30, a réuni des jeunes âgés de 14 à 20 ans issus des quatre communes ainsi que leurs parents.

Par courriel du 26 novembre 2025, la Direction générale des finances publiques a demandé aux communes concernées de se prononcer sur leur participation au remboursement de ces frais, selon les modalités fixées par la Commune de Bangor, et de joindre la délibération correspondante au mandat à émettre. Un titre de recette sera ensuite établi par la Commune de Bangor.

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances Travaux en date du 9 décembre 2025,

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De participer aux frais de la conférence du Dr BARANES pour un montant de 351 euros ;**
- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

MAIRIE DE LE PALAIS (Morbihan)